

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Huit Avril Deux Mille Vingt Six à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRÉSENTS : VIEAU André-Jean, AUNEAU Olivier, CAILLET Florent, CHAUVET-GUERIN Aurélien, CUSSONNEAU Anne-Sophie, PARNET Sylvain, PINET Nora, BRICAUD Isabelle, PHILIPPEAU Christelle, VIVIEN Céline, HAMEL-GUITTON Solenne, BLAIN Hélène, ORHON Jean-François, BODET Délizia, COUILLEAULT Liliane, GARDAIS Yaël, LEFOL-ANDRE Isabelle, MELLIER Stéphane, PECOT Julie

ETAIENT EXCUSÉS : AUBRY Julie

ETAIENT ABSENTS : BILLARD Catherine

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Aurélien CHAUVET-GUERIN est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à Olivier AUNEAU

Objet de la délibération

Convocation le 2 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 20
Publié le 9 avril 2026

2026-016 AFFAIRES GÉNÉRALES - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre syndicat a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Le collège des communes est constitué d'un représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Président sollicite donc l'assemblée délibérante du SIVU de l'Enfance afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Président indique à l'assemblée que :

- André-Jean VIEAU (titulaire)
- Isabelle LEFOL-ANDRE (suppléant)

se sont portés candidats pour représenter le syndicat.
Le Président propose un vote à main levée.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du SIVU de l'Enfance du 4 juillet 2019 ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 20

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

André-Jean VIEAU (titulaire) et Isabelle LEFOL-ANDRE (suppléant) ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 20), sont proclamés élu.es représentant.e du syndicat.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU

Le/la secrétaire de séance :



Transmission sur le site internet le :

Transmission au contrôle de légalité le :